17 décembre 2015
Décret contenant le deuxième ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015

Session 2015-2016.
Documents du Parlement wallon, 312 (2015-2016), n os 1 à 4.
Compte rendu intégral, séance plénière du 16 décembre 2015.
Discussion.
Compte rendu intégral, séance plénière du 17 décembre 2015.
Discussion.
Vote.

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement wallon, sanctionnons ce qui suit:

Chapitre Ier
Dispositions générales

Art. 1er.
Pour l'année budgétaire 2015, les recettes courantes de la Wallonie sont estimées à 11.041.441 milliers d'euros, conformément au Titre Ier du tableau annexé au présent décret.

Art. 2.
Pour l'année budgétaire 2015, les recettes en capital de la Wallonie sont estimées à 831.063 milliers d'euros, conformément au Titre II du tableau annexé au présent décret.

Chapitre II
Dispositions finales

Art. 3.
Le présent décret produit ses effets le 1er janvier 2015.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge .
Namur, le 17 décembre 2015.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine,

M. PREVOT

Wallex - Le droit en Wallonie

Le Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique,

J.-C. MARCOURT

Le Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie,

P. FURLAN

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO

La Ministre de l'Emploi et de la Formation,

Mme E. TILLIEUX

Le Ministre du budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,

C. LACROIX

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 - 2ème feuilleton

Wallex - Le droit en Wallonie